

REGLEMENT INTERNE

Le Club Croisière est une section de l'ASPTT du Pays de Lorient, association à but non lucratif dont les activités sportives ou de loisirs sont accessibles à tous les publics. Les statuts généraux et règlements particuliers sont consultables au siège de l'association (Centre Sportif de Kerfléau 56 CAUDAN)

L'adhésion annuelle est requise dès le premier embarquement de la saison, elle inclut notamment la licence Premium de la Fédération ASPTT Omnisports. L'adhérent est assuré dans le cadre des activités organisées par l'association (Responsabilité Civile et Dommages Corporels) et également pour une pratique de la croisière à titre privé (Dommages Corporels uniquement). La compétition n'est jamais couverte et la responsabilité du club est dérogée pour un accident survenant à terre lors d'une escale. Le détail des garanties d'assurance et les avantages offerts par la licence sont consultables sur le portail internet de la fédération ASPTT. L'adhérent reconnaît d'être informé sur le risque encouru et il peut refuser de souscrire à la garantie Dommages Corporels <https://asptt.com/licences/documents-licences/>

La réservation d'une place nécessite un versement minimum de 80€, le solde est réglé en totalité 4 semaines avant l'embarquement. A défaut, la place est susceptible d'être réattribuée. Les sorties inférieures ou égales à 2 jours sont réglées en un seul versement. Un tarif réduit est applicable aux stagiaires ayant moins de 25 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.

En cas d'annulation par le stagiaire, le club conserve le montant versé à la réservation. Si la défection intervient pendant la croisière ou dans le mois qui précède, le montant total du stage reste acquis au club. En cas d'annulation de la part de l'organisateur, tous les versements sont remboursés sans donner droit à une compensation.

Les stagiaires constituent une caisse de bord servant à payer la nourriture et les frais de port. Le skipper n'est traditionnellement pas contraint à cette participation financière. Le gaz et le carburant du moteur sont à la charge du club.

La participation aux croisières impose de savoir nager et de ne présenter aucune contre indication médicale à la pratique de la voile. Pour les stages hauturiers, une expérience en croisière côtière est requise. Un stagiaire mineur, muni d'une autorisation parentale, peut s'inscrire s'il dispose d'un accompagnateur adulte pour la durée complète de sa croisière.

Le programme de navigation définitif est lié aux conditions météorologiques et à la compétence de l'équipage. Le chef de bord reste maître de toute décision concernant la bonne marche du bateau et la sécurité des personnes embarquées.

L'adhérent peut s'opposer à ce que des photos, vidéos et interviews soient publiées ou diffusées sur internet, à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres et tout moyen de reproduction numérique. Les coordonnées personnelles sont susceptibles d'être cédées à des partenaires commerciaux, avec faculté pour le licencié de s'opposer à leur divulgation. L'intéressé dispose d'un droit d'accès et de rectification des données informatiques le concernant.

Zone de navigation

Groix, Gléan, Belle Ile, Houat, Hoëdic (2/3 jours) - Golfe du Morbihan (4 jours)

Sein, Noirmoutier, Yeu (5/6 jours) - Ouessant, Ré, Oléron (6/7 jours)

Angleterre, Irlande, Portugal, Espagne **sur demande de groupe** (10/14 jours)

Paiement des cotisations

Par virement bancaire **IBAN** FR65 2004 1010 1302 9757 0T03 460

Par chèque bancaire ou chèques vacances adressés à :

Port du Kernével Voilier Asptt AVELADENN 56260 LARMOR PLAGE

Contact : 06 87 89 23 19 - clubcroisiere@orange.fr